



contrat n° RD00610040I

## Attestation d'Assurance contrat N° RD00610040I PACK Déplacements Professionnels

Nous soussignés, AIG EUROPE SA, Succursale pour la France, Tour CB21 92040 Paris La Défense Cedex, attestons que :

HPC INTERNATIONAL  
hôtel de recherche – Perharidy  
29680 ROSCOFF

a souscrit un contrat PACK DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS n° RD00610040I aux conditions suivantes.

### **ASSURÉS**



- a. Tout salarié, mandataire social, dirigeant, administrateur, ainsi que toute personne ayant un ordre de mission délivré par le **souscripteur**, domicilié en France.
  - b. Les **expatriés** ou **détachés** uniquement lorsqu'ils sont en **déplacements professionnels**, en dehors de leur lieu d'expatriation ou de détachement, et ayant un ordre de mission délivré par le **souscripteur**.
  - c. Le **conjoint** ainsi que les **enfants à charge** de tout **assuré** au titre des points a et b ci-dessus lorsqu'ils l'accompagnent en **déplacement professionnel** sont exclusivement couverts au titre des garanties FRAIS MÉDICAUX ET ASSISTANCE AUX PERSONNES, BAGAGES & INCIDENTS DE VOYAGE, RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE A L'ÉTRANGER et SÉCURITÉ DES PERSONNES.
  - d. **Le souscripteur** pour les garanties « SECURITE DES PERSONNES ».
- Les garanties ont pour objet de couvrir les personnels sédentaires lorsqu'ils sont en **déplacement professionnel**. Dès lors, les garanties ne sont pas acquises aux personnes ayant le statut de VRP (art L 7313-1 du Code du travail), coursier, chauffeur routier ou chauffeur livreur.

### **TERRITORIALITÉ**

Les garanties sont accordées dans le monde entier.

**LIMITATION DE LA TERRITORIALITÉ : SONT EXCLUS DE LA GARANTIE ENLÈVEMENT TOUT ENLEVEMENT AYANT LIEU DANS LES ÉTATS SUIVANTS : IRAK, PHILIPPINES, AFGHANISTAN, PAKISTAN, MEXIQUE, SOMALIE, VENEZUELA**

NATURE DES GARANTIES OU PRESTATIONS	MONTANT MAXIMUM	TERRITORIALITÉ
<b>1. GARANTIES DOMMAGES CORPORELS SUITE À ACCIDENT</b>		
<b>Maximum par événement</b>	<b>5.000.000 euros</b>	Monde entier
<b>Maximum par assuré ayant la qualité suivante : salarié, dirigeant non salarié, administrateur</b>	<b>500.000 euros</b>	Monde entier
<b>Décès suite à accident</b> Salariés <b>Dirigeant non salarié</b> , administrateur Mandataire social, et autres <b>assurés</b>	2 années de <b>salaire annuel brut</b> 2 années de <b>revenu annuel brut</b> 100.000 euros	Monde entier
<b>Invalidité permanente totale suite à accident</b> <i>Capital réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Accident du travail</i> Salariés <b>Dirigeant non salarié</b> , Administrateur Mandataire social et autres <b>assurés</b>	2 années de <b>salaire annuel brut</b> 2 années de <b>revenu annuel brut</b> 100.000 euros	Monde entier
<b>2. GARANTIES COMPLÉMENTAIRES SUITE À ACCIDENT</b>		
Majoration du capital décès consécutif à un attentat, acte de terrorisme, <b>Agression, mouvement populaire</b> ou catastrophe naturelle	+ 50% du capital	Monde entier
<b>Soutien de la famille en cas de décès par accident de l'assuré</b> - Majoration du capital par <b>enfant</b> à charge (maximum 4 enfants) - Accompagnement psychologique et aide aux démarches administratives - Obsèques	5.000 euros Services 5.000 euros	Monde entier France Monde entier
<b>Réadaptation vie professionnelle &amp; quotidienne</b> Invalidité permanente accidentelle de l' <b>assuré</b> d'au moins 25 % - Programme de réadaptation - Aménagements de l'habitation et du véhicule	À concurrence de 20.000 euros 10 % du capital invalidité permanente suite à <b>accident</b> mini 5.000 euros max 20.000 euros	France Monde entier
Indemnité en cas d'hospitalisation ou de coma <i>Suite à un accident, maximum 365 jours</i> - Indemnité en cas d' <b>hospitalisation</b> - Indemnité en cas de <b>coma</b>	50 euros jour 100 euros / jour	Monde Entier
<b>3. FRAIS MÉDICAUX ET ASSISTANCE MÉDICALE</b>		
<b>Frais médicaux à l'étranger</b> Prise en charge directe des frais d' <b>hospitalisation</b> à l' <b>étranger</b>	2.000.000 euros, durée maximum 365 jours Inclus	Étranger
<b>Frais médicaux en France suite à une hospitalisation à l'étranger</b> <i>En complément de la Sécurité sociale ou de tout autre régime collectif</i>	25.000 euros, limite 365 jours	France
<b>Assistance Médicale</b> - Envoi d'un médecin sur place, transport au centre médical - Envoi de médicaments à l'étranger - Conseils et informations médicales 24/24 - Gestion des dossiers de consultation médicale, suivi médical - Assistance psychologique	Inclus Inclus Service téléphonique Service téléphonique Service téléphonique	Étranger Étranger Étranger Monde entier Monde entier
- Rapatriement de l' <b>assuré</b> à son domicile et retour du <b>conjoint</b> et des <b>enfants</b> accompagnant l' <b>assuré</b>	Inclus	Monde entier
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l' <b>assuré</b> - Présence jusqu'à 3 personnes auprès de l' <b>assuré</b> max 7 jours - Garde des <b>enfants</b> de moins de 16 ans	3.000 euros Billet Aller/retour et hébergement 500 euros ou billet Aller/retour	Monde entier Monde entier France
- Rapatriement du corps - Accompagnement du défunt max 7 jours	Inclus Billet A/R + frais max 200 euros/jour	Monde entier Monde entier
- Frais de cercueil et frais funéraires	5.000 euros	Monde entier

>suite tableau de garanties		
NATURE DES GARANTIES OU PRESTATIONS	MONTANT MAXIMUM	TERRITORIALITÉ
<b>4. BAGAGES &amp; INCIDENTS DE VOYAGE</b>		
<b>Informations avant le départ à l'étranger</b>		 Monde entier
service téléphonique		
<b>Incident de bagages</b> - Perte, vol et détérioration de <b>bagages</b> et <b>équipement professionnel</b> - Retard de <b>bagages</b> de plus de 4 heures <i>Vol aller, escale ou retour</i>	5.000 euros 1.000 euros	
<b>Protect'Mission</b> - Perte ou vol des <b>cartes</b> assurées - Perte ou vol des clefs / <b>papiers</b> / Maroquinerie - Vol par <b>agression</b> des espèces retirées - Utilisation frauduleuse de la carte SIM par un <b>tiers</b> - Détérioration des effets personnels de l' <b>assuré</b> suite à <b>agression</b>	Par an quel que soit le nombre de <b>sinistres</b> 3.000 euros 500 / 300 / 30 euros 760 euros, <b>franchise</b> 45 euros 300 euros 450 euros, <b>franchise</b> 50 euros	
<b>Incident de voyage</b> - Annulation ou modification de voyage - Retard de voyage de plus de 4 heures <i>Transport public par avion, train ou bateau</i>	5.000 euros 1.000 euros	
<b>Assistance voyage</b> - Retour anticipé en cas de décès, d' <b>hospitalisation</b> d'un membre de la famille ou d'importants dommages matériels - Poursuite du <b>déplacement professionnel</b> : envoi d'un collaborateur de remplacement ou retour de l' <b>assuré</b> après consolidation - Assistance événements inattendus - Perte de papiers et/ou affaires personnelles à l'étranger / avance de fonds - Transmission des messages urgents - Traductions et interprétariat - Orientation vers des services juridiques - Assistance juridique - Prise en charge des frais juridiques en cas de détention Avance de caution pénale	 Billet aller-retour  Service téléphonique Services téléphoniques/15.000 euros  Service téléphonique Service téléphonique  Service téléphonique 15.000 euros 5.000 euros 50.000 euros	Monde entier  Monde entier Étranger  Étranger Étranger  Monde entier Étranger Étranger Étranger
<b>Frais de recherche et secours</b>	25.000 euros	Monde entier
<b>5. RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER</b>		
<b>Dommages corporels, dommages matériels</b> et/ou <b>dommages immatériels consécutifs</b>	7 500 000 euros	Étranger
<b>6. SÉCURITÉ DES PERSONNES</b>		
<b>Enlèvement</b> - Indemnité versée à l' <b>assuré</b> en cas de détention résultant d'un <b>enlèvement</b> , prise d' <b>otage</b> , <b>détournement</b> - Consultant Spécialisé dans la gestion de l' <b>enlèvement</b>	400 euros par 24 heures, 20.000 euros par événement 125.000 euros par événement	Étranger
<b>Protection crise</b> <i>Suite à une recommandation des autorités compétentes de ne pas voyager en cas de <b>crise</b> : événement politique, militaire ou terroriste, épidémie ou catastrophe naturelle</i> - Annulation et Interruption de voyage - Frais d'évacuation et consultant spécialisé dans la gestion de <b>crise</b> - Soutien psychologique après <b>crise</b>	50.000 euros par an 50.000 euros par an  10.000 euros par an	Étranger



contrat n° RD00610040I

Les garanties DOMMAGES CORPORELS SUITE À ACCIDENT sont étendues à tous les salariés et ***dirigeants non salariés, assurés*** du ***souscripteur***, à l'exclusion des ***expatriés*** ou ***détachés***, en cas d'accident garanti survenant au cours de leur ***vie professionnelle*** pendant la ***période de garantie***.

**PÉRIODE D'ASSURANCE** : du 01/01/2020 au 01/01/2021.

LA PRESENTE ATTESTATION N'IMPLIQUE QU'UNE PRESOMPTION DE GARANTIE A LA CHARGE DE L'ASSUREUR. LA GARANTIE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT DANS LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT. Tous les termes qui apparaissent en caractères gras et italiques dans le corps du texte sont définis dans les Conditions Générales référencées « CG PACK Déplacements Professionnels 112015 ».

Fait à Paris, Le 1 janvier 2020

**Pour la Compagnie**

**Christophe Zaniewski**

**AIG Europe SA**  
Tour CB21  
16 Place de l'Iris  
92400 COURBEVOIE